

FÉDÉRATION SUISSE DE SCRABBLE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du samedi 12 octobre 2019

L'Assemblée Générale a lieu au Château d'Aigle. Elle débute à 9h45 et finit à 13h30. Elle est présidée par Kévin Meng. Vincent Pirlet est secrétaire.

Le Comité FSSc remercie Francis Niquille pour la réservation du lieu de cette assemblée, ainsi que la commune d'Aigle pour les vins d'honneur.

Il propose ensuite l'inversion des points 7 (Propositions du Comité FSSc et des clubs) et 8 (Nominations statutaires) de l'ordre du jour, de manière à ce que l'équipe candidate, si elle est élue par l'assemblée, possède le droit de vote sur les propositions. L'assemblée n'émet aucune réserve et confirme l'ordre du jour modifié.

1. Accueil et contrôle des présences ; nomination des scrutateurs

Tous les clubs affiliés à la Fédération sont représentés, à l'exception de deux clubs excusés (La Tène, Vouvry) et cinq absents (Malagnou, Martigny, Les Mots-La-Chaux, Monthey et UIT).

Le nombre de voix attribuées aux clubs présents est de 63. La majorité absolue est de 32. En cas de vote n'ayant aucun lien avec la gestion de la société, le nombre de voix passe à 70 par la présence de sept membres du Comité FSSc. Dans ce cas, la majorité absolue est de 36.

Nicole Massard et Michel Liardon sont désignés comme scrutateurs.

2. Admissions et démissions

L'assemblée prend note de la démission d'un club civil (Mots-en-Veveyse) et d'un club scolaire (École des Tattes). Une demande d'admission, provisoirement acceptée par le Comité FSSc, est parvenue en début de saison 2019-2020. Il s'agit de celle du club de Glânissimots, fondé par Monique Deillon et basé à Ursy dans la région de la Glâne, dans le canton de Fribourg.

L'assemblée accepte formellement cette demande d'admission à l'unanimité. A la date du 12 octobre 2019, la Fédération est donc composée de 29 clubs civils et 8 clubs scolaires.

Avec 2 voix supplémentaires attribuées au club de Glânissimots, le nombre de voix attribuées aux clubs présents passe à 65. La majorité absolue est de 33. En cas de vote n'ayant aucun lien avec la gestion de la société, le nombre de voix passe à 72 par la présence de sept membres du Comité FSSc. Dans ce cas, la majorité absolue est de 37.

3. Commentaires et adoption du procès-verbal de l'AGE du lundi 19 mars 2018

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du samedi 29 septembre 2018 a été envoyé aux clubs en prévision de la présente assemblée. Aucun commentaire n'est exprimé.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Commentaires et adoption des rapports d'activités annuels

Les différents rapports d'activité ont été envoyés aux clubs et publiés sur le site Internet de la Fédération avant l'Assemblée Générale.

Le Président, Kévin Meng, effectue ensuite une revue de presse de la saison 2018-2019 écoulée. Il présente son rapport d'activités de manière orale et mentionne notamment : l'organisation coûteuse des Interclubs européens à Lausanne ; la tentative de record du monde de Scrabble dans le cadre des Automnales à Palexpo ; l'organisation (par le Comité FSSc ou par les clubs) de 41 compétitions individuelles de Scrabble duplicate homologuées par la FSSc ; le succès en termes de participation du concours des écoliers romands sous l'impulsion de Roberto Seixas et la Commission des jeunes ; le succès en termes d'ambiance du Festival de Suisse, dont il s'agissait de la première édition à Fleurier, sous la direction de Dominique Iervolino ; la naissance de nouvelles compétitions, telles que les Estivales de Martigny ; la progression des jeunes joueurs affiliés à la Fédération de manière générale ; et le bilan de 3 médailles suisses qui ont été obtenues dans le cadre des Championnats du monde de La Rochelle.

Les rôles et responsabilités ont été tenus essentiellement par les mêmes personnes que lors de la saison précédente. Il convient néanmoins de noter l'arrêt, en cours de saison et d'un commun accord, de la collaboration avec la photographe Guillemette Colomb et le webmaster Sylvain Bruyère. Afin de pouvoir poursuivre l'évolution du site Internet imaginé par le second nommé, un nouveau webmaster, en la personne de Loïc Aubrays, a été mandaté pour une période de six mois, du 15 juin au 15 décembre 2019.

A ce sujet, il est expliqué que la complexité du travail proposé par Sylvain au cours des deux dernières saisons a engendré de grandes difficultés lors de la transition avec Loïc. La mise en place d'un module fonctionnel de résultats et classements n'a pas pu être effectuée dans les délais que le Comité s'était fixés. Par ailleurs, l'entame de la nouvelle saison 2019-2020 a été compliquée par la complexité de mettre à jour les bases de joueurs via le système imaginé par Sylvain : les nouvelles affiliations, tout comme les changements de club, série ou catégorie, ne pourront être traitées que dans le courant de la semaine qui suit la présente assemblée.

Francis Niquille (Montreux Scrabble Helvétie) remarque que le rapport d'activités de Jean-Paul Festeau (Mots-riges), représentant suisse au sein du Conseil d'Administration de la Fédération Internationale de Scrabble Francophone et membre en charge des jeunes et du Scrabble scolaire, comporte essentiellement des éléments liés à sa deuxième fonction. Francis demande si Jean-Paul peut apporter des précisions complémentaires liées à sa première fonction, par exemple, au sujet des royalties Larousse ou du logiciel Duplitop 8. Jean-Paul confirme qu'il ne possède aucune précision à apporter à ce niveau.

Fabienne Page (Fribourg) remarque que la charge de travail du Comité, liée à l'organisation de compétitions, s'est considérablement alourdie, suite à la suppression du tournus d'organisation des championnats suisses en 2017. Elle suggère qu'à l'avenir, les clubs devraient à nouveau supporter l'organisation de ces championnats, selon un système à déterminer, dans le but de décharger le Comité qui possède déjà de nombreuses tâches chronophages qui correspondent mieux à son rôle au sein de la Fédération.

Mireille Brouchoud (Agaune) est du même avis que Fabienne Page.

Les rapports d'activité annuels sont approuvés à l'unanimité.

5. Comptes 2017-2018 ; rapport des vérificateurs de comptes

Le Vice-président, Vincent Pirlet, présente le rapport financier. Les comptes 2017-2018 se soldent par une perte de CHF 1'002.47, suite à un prélèvement dans les réserves du Fonds événementiel de CHF 4'000.- et à un amortissement à hauteur de CHF 2'000.-.

Cathy Fanti (Sion) demande des précisions concernant le résultat financier lié à l'organisation des Interclubs européens qui se chiffre à environ CHF 4'000.- de perte. Elle demande aussi les raisons pour lesquelles le cahier des charges de cette compétition internationale impose à la Fédération Suisse de l'organiser une fois tous les quatre ans, alors que, chaque année, une seule équipe suisse concourt parmi huit équipes participantes. Le Comité apporte des précisions au sujet des participations financières et des obligations de logement et restauration. Il précise également qu'un groupe de travail, qui découle d'une initiative conjointe des fédérations française, belge et suisse, proposera un projet concret lors de la prochaine réunion du Comité Directeur de la FISF afin de fixer le lieu des Interclubs européens et en limiter les coûts.

Nicole Massard (Sion) remarque que l'intitulé du point 5b des charges (Camp de Charmey) est erroné car le camp Scrabble & Loisirs a eu lieu à Ravoire en 2018-2019.

Philippe Budry (Broye) s'interroge sur la nette diminution, certes budgétée de manière précise, des rentrées liées aux redevances de tournois. Deux raisons sont avancées pour expliquer cette diminution : d'une part, la suppression des redevances informatique et compensatoire, votée par l'assemblée en début de saison 2018-2019 ; et d'autre part, un nombre de compétitions soumises aux redevances moins élevé en 2018-2019 qu'en 2017-2018.

Philippe demande également si la Fédération, dont le siège se trouve dans le canton de Vaud, a fait une demande d'exonération d'impôts auprès des autorités cantonales. Le Comité confirme qu'il n'a entrepris aucune démarche à ce niveau au cours des deux dernières saisons.

Yvan Citherlet (Bassecourt) présente le rapport des vérificateurs de comptes, qu'il a rédigé avec Evelyne Ravaz (La Blécherette).

Les comptes 2018-2019 sont approuvés par 62 voix pour, et 3 abstentions.

6. Élection des vérificateurs de comptes 2019-2020

Selon le tournus en place, le club de La Blécherette et le club de Boudry officieront en tant que vérificateurs de comptes au cours de la saison 2019-2020. Le club de Broye est suppléant.

Les nouveaux vérificateurs de compte sont élus à l'unanimité.

7. Nominations statutaires

Le Comité avait pris la décision de ne pas se représenter sous sa forme actuelle. Une équipe s'est portée candidate en prévision de la présente assemblée. Elle se compose de cinq membres : Dominique Pittet, présidente ; Laurent Gaillard, vice-président ; Nicole Epple, membre ; Benoit Delafontaine, membre ; et Roberto Seixas, membre.

Le vote est organisé en bloc. L'équipe candidate est élue par acclamation et à l'unanimité.

La nouvelle Présidente, Dominique Pittet, prend la parole pour présenter la structure de son équipe et remercier l'assemblée de la confiance témoignée.

A partir de ce moment, le nombre de voix attribuées aux clubs présents reste à 65. La majorité absolue est de 33. Cependant, en cas de vote n'ayant aucun lien avec la gestion de la société, le nombre de voix passe désormais à 70 puisque la nouvelle équipe est composée de cinq membres (et non sept). Dans ce cas, la majorité absolue est de 36.

8. Propositions du Comité FSSc et des clubs

Proposition 1 : modification du tableau de redevances

Le Comité sortant propose de voter une diminution des redevances pour les organisateurs de compétitions homologuées de moins de 60 joueurs. En résumé, il propose que la somme fixe des redevances (CHF 5.50 pour les S-V-D et CHF 3.50 pour les E) soit diminuée de CHF 2.00 et 1.50 CHF respectivement, en cas de participation de moins de 60 joueurs sur l'ensemble de la compétition. La modification serait valable pour les championnats suisses, les championnats cantonaux individuels, les tournois individuels et les simultanés avec un centre unique en Suisse. Elle entrerait en vigueur avec effet rétroactif au 1er septembre 2019.

Afin d'illustrer les conséquences de l'acceptation de la proposition, le Comité sortant présente des simulations financières sur la base des compétitions ayant eu lieu en 2018-2019. Didier Sauter (Onex) s'interroge sur l'incohérence de l'auteur qui vient de présenter une diminution des rentrées liées aux redevances de tournois, ainsi que des comptes déficitaires, pour la saison écoulée. Le Comité sortant explique que cette proposition découle de l'engagement qu'il a pris suite aux débats qui se sont tenus lors de la précédente Assemblée Générale. Bien qu'il en soit l'auteur, il possède un avis neutre par rapport à cette proposition.

Francis Niquille (Montreux Scrabble Helvétie) réagit en tant que principal intéressé puisqu'il est l'organisateur ou le co-organisateur de la majorité des compétitions suisses qui réunissent moins de 60 joueurs. Malgré les perspectives extrêmement avantageuses pour son club, il se positionne contre cette proposition en arguant que les redevances constituent l'une des seules sources de rentrées pour continuer de financer les projets, notamment techniques, essentiels au bon fonctionnement de la Fédération.

Philippe Budry (Broye) apporte plusieurs pistes de réflexion concernant : le « statut » d'un tournoi de moins de 60 joueurs (organisé de manière isolée ou faisant partie d'un festival) ; la répartition des redevances entre la part fixe et la part variable (proportionnelle aux finances d'inscription) ; et les contraintes financières liées à la capacité d'accueil minimale.

Marie-Josée Kissling (Boudry) et Claude Tharin (La Croisée Val-de-Ruz), co-organisateurs de quatre compétitions de moins de 60 joueurs en 2018-2019, expliquent les difficultés financières auxquelles ils ont dû faire face. Ils expliquent que, dans ce genre de situations, la Fédération touche plus que les clubs organisateurs.

Mireille Brouchoud (Agaune) évoque la difficulté à trouver du personnel bénévole s'ajoute au problème des redevances. Fabienne Page (Fribourg) propose de réfléchir à d'autres avantages, au niveau de la dotation par exemple, que la Fédération pourrait proposer aux organisateurs de compétitions de moins de 60 joueurs.

La proposition est acceptée par 31 voix pour, 20 voix contre, et 19 abstentions, les décisions de l'Assemblée Générale étant prises à la majorité simple (et non absolue).

Proposition 2 : suppression du système de double-encodage

Le Comité sortant propose de renoncer à la mise en place d'un système de double-encodage, tel que proposé lors de la précédente Assemblée Générale.

Doriane Muhlemann (Lancy) demande les raisons pour lesquelles le Comité sortant a formulé cette proposition. Il est expliqué en trois points que : les principaux initiateurs du projet ne font plus partie des instances de la Fédération ; suite à l'organisation de deux ateliers de formation, le Comité sortant s'est rendu compte qu'il ne possède ni les compétences techniques suffisantes, ni les ressources humaines, pour mener à bien le projet tel qu'accepté par l'assemblée ; le système ferait doublon avec les nouveautés annoncées du logiciel Duplitop 8.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 3 : suppression du principe des affiliations journalières

Le club de Broye propose de supprimer le principe des affiliations journalières, tel que proposé lors de la précédente Assemblée Générale.

Philippe Budry (Broye) rappelle l'une des conséquences de l'introduction du principe des affiliations journalières : il empêche désormais les joueurs non affiliés de participer et de figurer dans les classements officiels de toute compétition individuelle homologuée par la FSSc, y compris les championnats cantonaux et le simultané mondial. Ces deux types de compétitions possédaient auparavant la particularité de pouvoir faire figurer des joueurs non affiliés dans leurs classements officiels. Philippe mentionne que, de ce fait, le club de Broye et l'Association vaudoise des clubs de Scrabble sont favorables *au statu quo ante*.

Francis Niquille (Montreux Scrabble Helvétie) s'oppose à la suppression de ce principe et rappelle les avantages de l'affiliation journalière en termes de promotion. Il illustre son propos par l'exemple d'une joueuse non affiliée qui a pu participer à un tournoi des Estivales en toute fin de saison, sans devoir payer ni une cotisation entière, ni même réduite à mi-saison.

Kévin Meng (Comité sortant) confirme que le principe d'une affiliation journalière permet à tout joueur non affilié de participer à toute compétition homologuée par la FSSc, tout au long de la saison (et pas uniquement les championnats cantonaux ou le simultané mondial). Au-delà de ses aspects promotionnels, l'affiliation journalière attribue un numéro de licence, ce qui simplifie grandement le traitement des résultats et classements. Il précise aussi que l'affiliation journalière, au prix de CHF 5.-, ne donne pas accès aux autres avantages de l'affiliation entière, tels que le Scrabblophile. Il s'oppose à la suppression de ce principe et mentionne qu'il y a eu un total de 13 affiliations journalières au cours de la saison 2018-2019.

Roberto Seixas (nouveau Comité) demande si la proportion de joueurs ayant pris une affiliation entière parmi ces 13 joueurs est connue. Nicole Epple (nouveau Comité) estime que 3 joueurs ont pris une affiliation entière suite à l'affiliation journalière.

Sylvianne Henriot (La Blécherette) déplore le manque de communication à travers les clubs et auprès du grand public, ainsi que le fait que ce principe ne figure pas encore dans les règlements de la Fédération. Une mention de l'existence de l'affiliation journalière dans les invitations aux tournois et sur le site Internet serait bénéfique pour la Fédération.

Claude Tharin (La Croisée Val-de-Ruz) demande si la proposition possède un effet rétroactif au 1^{er} septembre 2019, car il souhaite faire participer un jeune scrabbleur au tournoi de Fribourg de la semaine suivante, en utilisant le principe de l'affiliation journalière.

Carole Bossy (Broye) annonce que le club de Broye retire la proposition, car il n'avait pas vu les avantages de l'affiliation journalière avant les discussions de la présente assemblée. La proposition n'est donc pas votée.

Doriane Muhlemann (Lancy) souhaite qu'une procédure claire soit rapidement diffusée auprès des clubs et publiée dans les documents officiels de la Fédération.

Proposition 4 : introduction d'un nouveau système de double-encodage

Le club de La Croisée Val-de-Ruz propose de voter l'obligation pour tous les clubs affiliés à la FSSc de faire passer la phase qualificative du concours dans au moins une classe de leur région. La modification entrerait en vigueur immédiatement.

Claude Tharin (La Croisée Val-de-Ruz) explique qu'il ressent de l'indifférence de la part de certains clubs vis-à-vis du travail effectué dans le cadre du Concours des écoliers romands, et plus généralement, de la promotion effectuée pour le Scrabble dans les écoles.

Francis Niquille (Montreux Scrabble Helvétie) réplique qu'il est compliqué d'approcher et de convaincre les institutions scolaires de chaque canton. Mireille Brouchoud (Agaune) possède le même sentiment pour la commune de Saint-Maurice et le canton du Valais.

Nicole Massard (Sion) s'interroge sur la difficulté de formuler une obligation provenant de la Fédération et impactant l'activité des clubs. Elle note également l'absence de pénalités prévues, dans le texte de la proposition, pour les clubs qui ne se conformeraient pas à l'obligation.

Doriane Muhlemann (Lancy) rappelle l'intense activité du club de Lancy pour promouvoir le Concours des écoliers romands. Elle déplore le manque de motivation général de la part des enseignants qui s'est traduit par une participation limitée des classes de la région, en aucun cas corrélée avec l'enthousiasme et la volonté de son club.

Yvan Citherlet (Bassecourt), également opposé à la proposition d'obligation, mentionne que le gouvernement du canton du Jura s'est complètement désintéressé du Scrabble.

La proposition est retirée par le club de La Croisée Val-de-Ruz. Claude Tharin explique qu'il souhaitait avant tout exprimer le manque d'engagement de certains clubs, ainsi que le manque de ressources humaines qui œuvrent pour la promotion du Scrabble dans les écoles. Il est toutefois satisfait que le sujet ait été abordé en profondeur par l'assemblée.

Proposition 5 : suppression des dénominations fantaisistes aux Interclubs suisses

Le club de Riviera propose de supprimer les dénominations fantaisistes des Interclubs suisses. En cas d'inscription de plusieurs équipes d'un même club, un système de numérotation serait utilisé. La modification entrerait en vigueur immédiatement.

Danielle Kespy (Riviera) explique que la suppression des noms fantaisistes des équipes, parfois sans rapport avec le nom du club parent associé, permettrait une meilleure compréhension des annonces et une meilleure lisibilité des résultats.

Francis Niquille (Montreux Scrabble Helvétie) et Doriane Muhlemann (Lancy) sont opposés à la proposition qui enlèverait l'aspect fun et sympa de l'événement. Laurent Gaillard (nouveau Comité) ajoute que les codes des clubs figurent déjà explicitement dans les résultats et qu'il s'agit surtout de briefer les speakers d'annoncer le club, en plus du nom de chaque équipe.

La proposition est retirée par le club de Riviera.

9. Budget 2019-2020

Laurent Gaillard, au nom du nouveau Comité élu, présente le budget qui inclut le statu quo concernant les cotisations des clubs et les cotisations des membres individuels.

Le budget tient compte de la modification du tableau des redevances, acceptée par l'assemblée générale au point 8.1 de l'ordre du jour, et d'une récolte de fonds en vue des Championnats du monde 2020 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Dans le cadre de cette récolte de fonds, Roberto Seixas annonce le lancement imminent d'une opération « Fondues » pour soutenir les jeunes.

Pour le point de la boutique, Francis Niquille (Montreux Scrabble Helvétie) dévoile le Lexibook ODS8 et encourage le nouveau Comité élu à négocier avec le fabricant, suite au problème rencontré avec les défauts du Lexibook ODS7. Pour le point du Scrabblophile, Francis propose au nouveau Comité d'étudier la possibilité d'un retour de l'agenda.

Le budget est approuvé par 64 voix pour, et 1 abstention.

10. Calendrier et activités 2019-2020

Laurent Gaillard, au nom du nouveau Comité élu, annonce que toutes les compétitions figurent dans le calendrier sur le site Internet.

11. Championnats du monde 2023 en Suisse

Francis Niquille, président du Comité d'organisation de l'événement, dévoile le projet de 52es Championnats du monde de Scrabble francophone en Suisse. Ces championnats auront lieu du 14 au 22 juillet 2023 à l'Espace Gruyère de Bulle.

Le Comité d'organisation est composé de 9 personnes : Francis Niquille, président ; Michel Mooser, 1^{er} vice-président ; Nicole Epple, secrétaire générale ; Laurent Gaillard, vice-président ; Monique Schulthess, comptabilité ; Nicolas Horner, séjour des jeunes ; Daniel Kissling, arbitrage et affichage ; José Requena, graphisme ; et Laurent Yerly, installations techniques.

12. Discussions et hommages

Les différents vainqueurs du Trophée FSSc par séries 2018-2019, le podium du Petit Chelem suisse 2018-2019, ainsi que les médaillés suisses des Championnats du monde de La Rochelle, ont été récompensés tout au long de l'Assemblée Générale. Ils remportent chacun une bouteille de jus de fruit, ainsi que l'accès gratuit au logiciel Duplitop 8 durant une saison.

Le logiciel Duplitop 8 est entièrement développé et géré par la Fédération Française de Scrabble (FFSc), mis à disposition de la FISF qui gère la distribution auprès des autres

fédérations nationales. Bien que la FSSc soit en attente de la sortie officielle du logiciel et des instructions de la FISF, plusieurs nouveautés ont d'ores et déjà été annoncées : la compatibilité du logiciel sur les systèmes d'exploitation Windows et Mac ; la disparation du dongle pour l'introduction d'un système d'abonnement annuel, uniquement valable pour des joueurs affiliés ; la connexion au logiciel via un code associé au numéro de licence ; ou encore l'intégration de SIGLES, le logiciel de la FFSc qui permet de générer des fichiers des résultats à partir de Duplitop. Les autres questions de l'assemblée n'ont pas pu être adressées avec plus de précision.

Kévin Meng (Comité sortant) annonce que les demandes d'homologation doivent être faites par mail à webmaster@fssc.ch jusqu'à nouvel ordre du nouveau Comité élu.

Kévin Meng fait le bilan de son mandat de deux ans à la tête de la Fédération. Il adresse ses remerciements à tous ses collègues du Comité sortant. Un hommage est ensuite rendu aux cinq membres sortants du Comité sortant.

Kévin Meng
Président FSSc



Vincent Pirlet
Vice-président FSSc

